BUDGET COMMUNAL 2023

Le Budget communal 2023 s'élève à 9 919 079 € il est composé comme suit :

Section de fonctionnement : 6 363 421 € Section d'investissement : 3 555 658 €



35,5%Fiscalité directe et indirecte
3 556 268 €



9 %
Autofinancement
dédié à l'investissement:
862 312€

LES RECETTES
DU BUDGET
2023
9 919 079 €



26,5%Dotations, Fonds divers **2 631 979 €**



29 %
Autres Recettes
2 868 520 €

LES PRINCIPAUX TRAVAUX PRÉVUS EN 2023 :

1 200 000 €

Passage au LED de l'ensemble de l'éclairage public de la Ville (les travaux ont débuté fin avril 2023 et finiront au printemps 2024)

325 000 €

Travaux d'aménagement et d'entretien des voiries communales

147 000 €

Création d'un Pumptrack

58 500 €

Une aide communale prenant la forme d'une subvention d'équipement versée aux particuliers désirant rénover leur façade.

75 000 €

Equipement et travaux sur les installations sportives (dont 20 000 € pour la rénovation des escaliers extérieurs de la salle des sports)

98 500 €

Travaux dans les bâtiments scolaires (dont 18 000 € pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle Casanova, 10 000 € pour le remplacement des jeux et bancs dans les cours des écoles...)

84 000 €

Remplacement de fenêtres et huisseries sur des bâtiments communaux et isolation thermique du pignon de l'hôtel de ville à des fins d'économie d'énergie.

UNE PREMIÈRE À HOMÉCOURT baisse de la part communale de la taxe foncière...

Face à l'augmentation continue de la pression fiscale générée par l'Etat mais aussi devant la fiscalité durablement confiscatoire à Homécourt, la majorité municipale sur proposition de monsieur le maire, a décidé de baisser la part communale, de la taxe foncière des Homécourtois!

La municipalité s'était en effet engagée à baisser la fiscalité avant la fin de son mandat. La conjoncture actuelle, marquée par une inflation galopante, l'a conduite à accélérer la mise en oeuvre de cette réduction des impôts, afin de redonner un peu de souffle aux Homécourtois, en baissant les impôts d'un point (de 44,87 % à 43,87 %).

Ce geste fiscal a été rendu possible par trois années de travail acharné au cours desquelles la municipalité est parvenue à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Cette baisse d'un point vise donc à améliorer le pouvoir d'achat et rendre un peu plus attractive notre commune aux yeux d'éventuels investisseurs et futurs habitants.

En effet, les bases augmentent pour tout le monde. Cette diminution ne va pas compenser l'augmentation de 7 % de la taxe foncière, basée sur la revalorisation des valeurs locatives au 1er janvier 2023 fixée par l'Etat mais cette hausse sera freinée par la diminution du taux de la part communale que nous avons votée.

Ainsi, la municipalité s'inscrit dans une logique de soutien aux classes moyennes qui sera d'autant plus prégnante cette année que la taxe ordures ménagères, présente, elle aussi sur la feuille d'impôts de la Taxe foncière, voit son taux baisser également pour les Homécourtois.

LES DÉPENSES **DU BUDGET 2023**

1 280 000 €

ECOLOGIE ET TRANSITION

ENERGETIQUE (13%)

Dans le cadre de sa politique écologique, la municipalité prévoit : La rénovation du parc « éclairage public » avec passage au LED (bien que la somme nécessaire pour réaliser intégralement ce projet soit déjà positionnée au budget 2023, les travaux s'étaleront pour 2/3 sur 2023 et le dernier 1/3 courant 2024), ainsi que l'isolation des bâtiments communaux.

133 000 €

SECURITE (1,5 %)

Rémunération de la Police Municipale et renforcement des équipements vidéoprotection, dispositif voisins vigilants, véhicule).

FESTIVITE ET COMMUNICATION (1,5 %)
Ce poste comprend les dépenses relatives à l'organisation des différentes festivités et cérémonies gérées par la Ville (80 000 € avec réduction de 20% du budget à des fins d'économie de fonctionnement) : Fête nationale, fête du sport, fête de la musique, repas des seniors, arbre de noël..., les dépenses qui ont attrait à la création du bulletin communal (15 000 €), à la création d'affiches informatives, aux différentes publicités réalisées par voie de presse ou de radio ainsi que l'achat et la pose des panneaux d'information

DÉPENSES DU BUDGET 9 919 079 €

400 000 €

SPORT (4%)

subventions Versement aux associations sportives (71 000 €), gestion et entretien des équipements sportifs au complexe sportif et salle des sports (dont 88 000 € d'eau, gaz et électricité pour ces 2 bâtiments), rémunération du personnel communal en charge de ces activités, travaux de réfection des escaliers extérieurs de la salle des sports... (20 000€),

921 000 €

JEUNESSE/EDUCATION (9 %)Rémunération du personnel communal travaillant dans les écoles (ATSEM et agents d'entretien), subventions versées aux coopératives scolaires (27000€), organisation du conseil municipal des jeunes, prise en charge financière du transport scolaire des primaires et collégiens (68 000 €), gestion et entretien des bâtiments scolaires (dont 114 000 € d'eau, gaz et électricité pour les 6 écoles de la commune), réparation et travaux d'aménagement des écoles primaires et maternelles et de leur équipement (28 000 € pour la rénovation des chaudières des écoles. 18 000 € pour la réfection des sanitaires et de la cuisine de l'école maternelle Casanova, 11 000 € de mobilier scolaire, 10 000 € de jeux et bancs à destination des cours d'école)...

2 807 000 €

ENVIRONNEMENT ET

AMENAGEMENT URBAIN (28 %)

Entretien du patrimoine de la ville (bâtiments, voiries...), entretien des espaces verts, floriculture, incitation à la rénovation des façades, échéances annuelles du remboursement des emprunts ayant permis la réalisation de travaux structurants, gros travaux et aménagement urbain tels que : Création chaque année d'une nouvelle aire de jeux pour enfants dans un quartier, frais d'études sur le projet de la future salle polyvalente, modernisation et sécurisation des voiries du centre-ville. aménagements divers...

270 000 €

SOLIDARITE (3 %)

Ce poste de dépenses comprend : Les subventions versées aux associations caritatives de la Ville (189 000 €) ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale (33 000 €), les diverses aides, bourses et allocations versées à la population homécourtoise (Bourse communale aux élèves qui poursuivent des études supérieures (1864 €), allocations livres (3680 €) ou fournitures scolaires (10 000 €), trousseaux « layettes » (3 000 €), trousseaux « Scolaires » (29 280 €).

3 965 000 €

RELATION AUX USAGERS.

SERVICE PUBLIC ET ADMINISTATION (40 %)

Ce poste comprend les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'administration (ressources humaines) et des services publics qui sont prodigués à la population. On y retrouve notamment, les dépenses liées aux moyens humains et matériels, aux frais d'administration générale, et aux divers contrats souscrits par la ville avec des prestataires extérieurs (assurances, maintenance, achat de fournitures, locations...)